



Dépôt patronal insultant!

Le dépôt patronal a été déposé le 17 décembre dernier. Et tout un dépôt! La CAQ se vante d'innover dans sa façon de faire et crie haut et fort qu'elle veut valoriser notre profession et aider les élèves en difficulté. Pourtant, les offres patronales sont pires que celles proposées à notre dernière négociation nationale par les Libéraux. En réponse à nos 59 propositions syndicales, le gouvernement a présenté 91 demandes patronales, dont plusieurs entraîneraient une augmentation de tâche.

Quelques exemples pour vous *crinquer* :

- La partie patronale remet en question la pertinence des moyennes et veut même multiplier les dépassements en ajoutant des motifs rendant possibles de tels dépassements!
- Alourdissement des classes comprenant des élèves actuellement pondérés à priori; Au lieu de simplifier le processus pour l'obtention de services, on veut ajouter des exigences et des responsabilités sur les épaules des profs !
- Augmenter le nombre d'heures de présence à l'école et, conséquemment, l'horaire hebdomadaire ; Établir que la prestation de travail s'effectue au delà du temps de présence à l'école ; Augmenter la tâche assignée et l'amplitude quotidienne.
- À la FP et à l'EDA : Organiser et superviser des activités étudiantes et y participer; Participer activement aux activités promotionnelles du centre; Prévoir la possibilité d'une complète annualisation de la tâche; Prévoir que la semaine

régulière de travail inclut la possibilité d'offrir des services éducatifs les fins de semaine.

- Pour la rémunération? Aucune offre!¹

Pour ajouter à l'insulte, le premier ministre Legault s'est moqué la semaine dernière d'enseignants qui manifestaient à propos de la loi 40. «Vous avez vu, il y en a dehors qui résistent au changement», a-t-il lancé aux journalistes! Ça vous rappelle quelque chose?

De plus, la semaine passée, le ministre Roberge menaçait de déposer sa loi 40 sous bâillon le 7 février.

Sans parler des *forums* proposés par le Conseil du Trésor pour contourner la table de négociation!

Autant de preuves que notre gouvernement nous méprise et méprise la démocratie.

On le sait, les négociations ne sont jamais une partie de plaisir. Celles-ci ne seront pas différentes. Il sera donc essentiel de se tenir les coudes et de se mobiliser!

Violence : encore!

C'est ce que je me dis trop souvent depuis septembre. La violence faite envers les enseignantes et les enseignants est une problématique bien réelle chez nous. Elle a plusieurs visages : coups, morsures, insultes, intimidation... Elle est présente partout, au secteur jeune comme au secteur adulte, dans tous les types de classe. Qu'elle soit physique, psychologique, elle est trop souvent **banalisée** dans notre commission scolaire.

¹ Info Négo, No 2 • Janvier 2020, FSE-CSQ.



Il faudrait aussi que le discours sur la violence se fasse dans les deux sens. D'un côté, on nous répète constamment (à grand coup de *bienveillance* et de *respect*) que, comme adulte qui travaillons avec des enfants, notre comportement doit être irréprochable. Évidemment! Alors comment se fait-il que certains de ces mêmes enfants puissent avoir des comportements violents inacceptables et que cela passe souvent sous silence?

Malheureusement, j'ai l'impression que la violence fait tellement partie de nos journées que nous la banalisons trop souvent nous-mêmes. Alors, peu importe la nature et la gravité de l'acte de violence dont vous êtes victime sur

les lieux de votre travail, **remplissez un rapport d'accident** et tenez votre direction, vos collègues et votre syndicat au courant. En comptabilisant et chiffrant la violence, il sera alors plus facile de la montrer et de la dénoncer. Ensemble, nous pourrons plus facilement faire entendre nos droits et changer les choses.

Monique Brassard, présidente



Session EVB-CSQ Novembre 2019

On vous encourage à inscrire votre école aux EVB-CSQ. L'adhésion est gratuite et le réseau apporte de l'aide, du matériel pédagogique et un partage d'idées afin de valoriser les 4 valeurs EVB: pacifisme, solidarité, écologie et démocratie.

La session nationale EAV-EVB de novembre 2019 avait pour but, entre autres, de nous faire réfléchir sur les droits des autochtones, sur leur réalité, sur l'importance de prendre soin de nos racines. Les conférenciers Alexandra Lorange (Femmes autochtones du Québec), Amélie Nguyen (Centre international de solidarité ouvrière CSIO), Danielle Cloutier (Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique FFGG), Daniel Charest et Marie-Julie Laniel-Corriveau (Association des employés de Nord québécois-CSQ) nous faisaient réaliser les nombreux impacts de la fonte du pergélisol et des dépotoirs à ciel ouvert.

Il faut valoriser les peuples autochtones, leur montrer qu'ils protègent l'environnement depuis longtemps, à leur façon. Il faut aussi les sensibiliser, les conscientiser. Et il faut dénoncer les injustices! C'est pourquoi la conférencière Mme Nguyen nous a proposé la signature de péti-

tions disponibles sur le site du CISO : <https://www.ciso.qc.ca/>.

Voici maintenant quelques suggestions d'activités ou d'organismes qui pourraient vous aider à sensibiliser vos élèves et à faire des gestes pour protéger l'environnement :

- Trousse éducative sur les changements climatiques : *OUF LA TERRE A CHAUD!*

Voici un atelier très pertinent et gratuit s'adressant surtout aux élèves de 9 à 12 ans qui a pour but de faire comprendre les changements climatiques et les solutions que nous devrions adopter pour réduire les émissions de GES. La trousse inclut une présentation très intéressante et dynamique que vous pouvez adapter, une petite animation, un *quiz*, ainsi que le document d'accompagnement pour l'enseignant. Si vous êtes intéressés, contactez g.pomerleau@environnementestrie.ca pour recevoir la trousse ou consultez le site : www.environnementestrie.ca/ouf-la-terre-a-chaud/.

- Oxfam Québec

Cet organisme travaille sur les inégalités sociales. Vous trouverez sur leur site web des ateliers gratuits sur les injustices sociales, des projets à démarrer dans vos écoles et des détails de l'imposante Marche Monde qui a lieu annuellement depuis maintenant 50 ans. D'ailleurs, sachez que Oxfam rembourse les frais d'autobus pour se rendre à la marche et compense tout le CO₂ produit pour l'occasion. Pour plus de détails : www.oxfam.qc.ca

- Amnistie internationale

En plus de défendre les droits de la personne, Amnistie s'implique dans les changements climatiques.

Voici une activité proposée par Amnistie qui permet aux élèves de faire des liens entre les droits humains et les changements climatiques. :

[http://cdn.infolettres.lacsq.org/clients/13516/public/3ded3b30-f838-4c30-fd03-e1cec93809d8/files/2019-12-ppt-amnistie\(2\).pdf](http://cdn.infolettres.lacsq.org/clients/13516/public/3ded3b30-f838-4c30-fd03-e1cec93809d8/files/2019-12-ppt-amnistie(2).pdf)

- Afin d'initier vos jeunes à la protection de leur environnement, voici une liste de magnifiques livres qui devraient vous intéresser :

- ◇ *Moi, c'est Tantale!* de André Marois Julien Castanié : Roman graphique retraçant le voyage d'un métal précieux qui sera placé dans vos cellulaires;
- ◇ *La ville aux dos d'éléphant* de Christine Nadeau et Camille Pomerlo des Éditions de l'Isatis : Fable écologique abordant l'exploitation minière d'amiante à Thetford Mines;
- ◇ *Les enfants de l'eau* d'Angèle Delaunois et Gérard Frischeteau des Éditions de l'Isatis : Nouvelle édition de ce classique qui nous permet de comprendre l'importance de l'eau partout dans le monde;
- ◇ *Le secret du rocher noir* de Joe Todd-Stanton des Éditions de l'école des loisirs : Prix des libraires du Québec en 2019. Fable écologique pour parler de l'importance des écosystèmes;
- ◇ *Léon et l'environnement* d'Annie Groovie des Éditions Presses Aventure : Plein de petits trucs pour faire attention à l'environnement;
- ◇ *Si la Terre était un village* de David J. Smith et Shelagh Armstrong des Éditions Héritage jeunesse :

Relativiser la réalité de la Terre en la réduisant à 100 personnes. On comprend l'impact de nos actions;

- ◇ *Moi, la Terre* de Stacy McAnulty et David Litchfield des Éditions Scholastic : Découvrir la Terre et son histoire en plus de voir son importance pour comprendre d'en prendre soin;
- ◇ *Notre environnement* de Jacques Pasquet et Yves Dumont des Éditions de l'Isatis : Documentaire pour comprendre toutes les facettes de notre environnement;
- ◇ *Ne change jamais!* de Marie Desplechin des Éditions l'école des loisirs : Manifeste pour les citoyens en herbe afin de changer le monde à LEUR façon;
- ◇ *Avis de recherche* d'Isabella Bunnell des Éditions Seuil jeunesse : Genre de recherche et trouve dans tous les écosystèmes.

Pour d'autres suggestions, consultez le lien suivant :

[http://cdn.infolettres.lacsq.org/clients/13516/public/3ded3b30-f838-4c30-fd03-e1cec93809d8/files/2019-12-litterature\(2\).pdf](http://cdn.infolettres.lacsq.org/clients/13516/public/3ded3b30-f838-4c30-fd03-e1cec93809d8/files/2019-12-litterature(2).pdf)

- Croquarium propose un programme adapté à votre milieu afin que les jeunes réalisent que le contenu de leur assiette provient de la terre. L'organisme offre des activités adaptées en ligne, des ateliers sur l'éducation au goût, des ateliers sur le jardinage, des formations pour le personnel, le démarrage de potagers, des spectacles et plus encore. Pour en savoir davantage, consultez leur site internet : www.croquarium.ca

- Finalement, si vous avez des boîtes de livres à vous départir dans vos écoles, plutôt que les jeter, envoyez-les à la Fondation des Parlementaires québécois:

<https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=http%3A%2F%2Fculturesapartager.org&data=02%7C01%7Cvilleneuvee1%40cscharlevoix.qc.ca%7C39c84730598d48cd2af408d775a889f3%7C75a38bb861ef4e4393d40933cd627bba%7C0%7C0%7C637107239039346586&data=jVgENUFERdZQgCkKBSIJGF8%2BQ%2BhdE9yKhC%2B7%2Fxfvf%2FrE%3D&reserved=0>

Esther Villeneuve, responsable locale EVB-CSQ

Assurances collectives

TABLEAU DES PRIMES D'ASSURANCES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2020 — PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE

	Individuelle	Monoparentale	Familiale
Maladie 1	44,75 \$	66,64 \$	110,39 \$
Maladie 2	59,03 \$	88,14 \$	142,57 \$
Maladie 3	76,75 \$	114,75 \$	182,43 \$
Maladie Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

COMPLÉMENTAIRE 2 — ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE — RÉGIME « B »

Régime « B »	0,886 % du salaire
--------------	--------------------

COMPLÉMENTAIRE 3 — ASSURANCE VIE

Assurance-vie de la personne adhérente (par 1 000 \$ de protection)	
Premiers 5 000 \$	0,000 \$
20 000 \$ suivants	0,000 \$

ASSURANCE-VIE ADDITIONNELLE DE LA PERSONNE ADHÉRENTE ET DE LA PERSONNE CONJOINTE (PAR 1 000 \$ DE PROTECTION SELON L'ÂGE DE LA PERSONNE ADHÉRENTE)

- Moins de 30 ans	0,016 \$
- 30 à 34 ans	0,018 \$
- 35 à 39 ans	0,024 \$
- 40 à 44 ans	0,033 \$
- 45 à 49 ans	0,052 \$
- 50 à 54 ans	0,087 \$
- 55 à 59 ans	0,152 \$
- 60 à 64 ans	0,212 \$
- 65 à 69 ans	0,300 \$
- 70 à 74 ans	0,373 \$
- 75 ans ou plus	0,805 \$

Assurance-vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge

	0,92\$
--	--------

NOTES :

- ◆ Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance maladie obligatoire, au régime complémentaire 1 de soins dentaires, au régime complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée obligatoire et au régime complémentaire 3 d'assurance vie de base de la personne adhérente, et ce, pour toute l'année.
- ◆ La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces primes.
- ◆ Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour la durée de l'année civile en cours est déterminé selon l'âge atteint par la personne adhérente au 1^{er} janvier de cette année civile.

Comité de participation commission

Stéphane Côté, conseiller technique

La deuxième rencontre du comité de participation commission (CPC) a eu lieu le mardi 21 janvier. Les membres du SEC-CSQ qui siègent sur ce comité sont Mmes Claudine Brassard, Monique Brassard et Michèle Gagnon ainsi que moi-même.

Insertion professionnelle

Neuf jumelages ont été effectués jusqu'à maintenant entre un mentor et un mentoré. Une quinzaine d'enseignantes et enseignants d'expérience provenant de tous les secteurs, à l'exception de l'éducation des adultes, auraient donné leur nom. Une formation sur le TNI a été offerte à tous les enseignants à statut précaire le 6 janvier dernier. Si vous avez agi à titre de mentor mais qu'aucune libération n'a été nécessaire puisque vous avez fourni de l'aide ponctuelle durant l'année, vous pourriez être admissible au montant de 100 \$ alloué. Un formulaire doit être complété. Il est disponible auprès de Mme Kathy Beauséjour, conseillère pédagogique responsable du dossier. J'en profite pour vous inviter à faire appel au programme de mentorat si vous êtes en début de carrière et souhaitez recevoir de l'aide ponctuelle ou effectuer un stage d'observation dans la classe d'une enseignante ou d'un enseignant d'expérience.

École alternative

Des parents souhaitent qu'une école alternative soit implantée dans Charlevoix, plus particulièrement à Baie-Saint-Paul. Pour la commission scolaire, il ne faudrait pas que ce projet nécessite un ajout d'espace et il doit se faire à coût raisonnable. Les parents aimeraient idéalement que l'école soit située dans un nouveau bâtiment, par exemple à la Maison Mère Baie-Saint-Paul, sinon à l'école Sir-Rodolphe-Forget. L'école alternative pourrait avoir son propre conseil d'établissement ou être intégrée à celui de l'acte Valléemont. Il est à noter que la commission scolaire a précisé que l'implantation d'une école alternative pourrait augmenter le nombre

de groupes à plus d'une année d'études, par exemple, à l'école Sir-Rodolphe-Forget.

Mesure pour les groupes à plus d'une année d'études

Les titulaires et spécialistes œuvrant auprès d'un groupe à plus d'une année d'études devraient bientôt recevoir de la commission scolaire les informations concernant les sommes qui leur sont allouées pour l'année scolaire 2019-2020.

Calendrier scolaire 2020-2021

La commission scolaire recommanderait au conseil des commissaires l'adoption de la version que vous avez majoritairement retenue, soit la rentrée du personnel le lundi 24 août avec cinq journées pédagogiques et le départ le vendredi 25 juin. Il reste toutefois à s'entendre sur l'emplacement des deux journées pédagogiques du mois de novembre.

Maternelle 4 ans

La maternelle 4 ans peut désormais être offerte dans tous les milieux. Ainsi, la commission scolaire a informé le Ministre qu'elle pourrait accueillir jusqu'à dix groupes de 4 ans ou de 4 et 5 ans jumelés l'année prochaine.

Éducation à la sexualité

Le gouvernement n'offrirait pas de budget supplémentaire afin de séparer les groupes au primaire lors des cours d'éducation à la sexualité. L'obligation de les diviser s'adresserait surtout aux classes jusqu'en 3^e année. À partir de la 4^e année, il ne serait pas problématique que les élèves reçoivent les contenus des autres niveaux. La commission scolaire vous invite à contacter votre direction si vous aviez besoin de séparer vos groupes afin d'examiner les options possibles.

**LA CAPSULE DE VOS REPRÉSENTANTS
LOCAUX DU**



Date limite et maximum de cotisation à un REER

Afin que votre cotisation au REER soit admissible à l'année d'imposition précédente, vous devez verser votre cotisation au plus tard dans les 60 premiers jours de l'année en cours. Cette année, la date limite de cotisation au REER pour l'année d'imposition 2019 est le **2 mars 2020**.

Montant maximum

La limite de cotisation annuelle équivaut à 18 % du revenu gagné l'année précédente.

Le maximum en 2019 est de **26 500 \$**.

Autres éléments dont vous devez tenir compte :

- Une cotisation au régime de retraite de votre employeur réduit le montant que vous pouvez investir dans un REER.
- Si vous n'utilisez pas la totalité de vos droits de cotisation permis dans l'année, ils peuvent être reportés les années suivantes.

Afin de connaître avec exactitude votre montant maximum de contribution à un REER, consultez l'Avis de cotisation que vous envoie chaque année l'Agence du revenu du Canada, à la section « État du maximum déductible au titre des REER ».

Quelles sont les façons de cotiser au REER+ au Fonds?

Il y a 3 façons très pratiques et simples de cotiser à votre REER+ et de profiter de ces avantages : la retenue sur le salaire, les prélèvements bancaires automatiques et les versements uniques ou ponctuels. La première option vous permet même de profiter d'un retour d'impôt immédiat! De plus, étant donné que le Fonds a an-

noncé le 21 novembre dernier une limitation dans l'émission de ses actions pour l'année financière en cours (plafonnement), les épargnants qui souscrivent par retenue sur le salaire ou prélèvement bancaire automatique ne seront pas touchés par cet arrêt.

Pour plus d'informations, contactez-nous!

Stéphane Côté

École Laure-Gaudreault et SEC-CSQ

Charles Héту

charlesh3030@gmail.com

418-240-0449

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Chaque taux de

rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des actions et du réinvestissement de tous les dividendes et ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur, qui aurait pour effet de réduire le rendement.



ÉQUITÉ SALARIALE

UN DROIT QUI SE FAIT ENCORE ATTENDRE!

Alors que le processus de conciliation volontaire des plaintes de 2010 concernant le maintien de l'équité salariale a pris fin le 6 janvier 2020, aucune entente n'a été conclue entre les organisations syndicales concernées et le Conseil du trésor. La CSQ constate à regret l'échec de cette tentative de règlement pour les membres qu'elle représente.

Des progrès qui laissent entrevoir une entente

Au printemps 2019, les plaintes du maintien de 2010 étaient en cours d'enquête à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Après l'adoption de la nouvelle Loi sur l'équité salariale, le processus d'enquête a été suspendu pour faire place à une démarche de conciliation volontaire entre les différentes parties.

Au cours du processus de conciliation, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre les organisations syndicales (CSQ, CSN, FTQ, APTS et SPGQ) et le Conseil du trésor. Des discussions ont permis aux parties de faire des progrès même si quelques éléments incontournables restaient à régler.

À l'échéance du processus de conciliation, un règlement était à portée de main de la CSQ pour ses membres du secteur de l'éducation. Cependant, comme le dossier touche deux secteurs (éducation et santé et services sociaux) et que les enjeux sont différents, bien que complémentaires, certaines plaintes de 2010, n'appartenant pas à la CSQ, n'ont pu être réglées avant la fin du processus de conciliation. Le Conseil du trésor souhaitant une entente globale, un règlement partiel en éducation n'a pu se concrétiser.

Retour au processus d'enquête

Le délai de conciliation prévu à la Loi étant écoulé, le

processus d'enquête reprend donc son cours. La CSQ et ses fédérations sont prêtes à reprendre activement les travaux avec les enquêteurs de la CNESST là où ils ont été suspendus le temps de la conciliation.

La poursuite des discussions

Selon la Loi sur l'équité salariale, tant et aussi longtemps que la CNESST n'a pas rendu sa décision d'enquête, les parties peuvent poursuivre leurs discussions dans le but d'en arriver à une entente.

En janvier 2020, au moment où le processus de conciliation a pris fin, la CSQ et le Conseil du trésor ont indiqué leur intérêt à maintenir les échanges. La CSQ continuera à défendre les droits de ses membres et saisira toutes les opportunités afin d'en arriver à une entente satisfaisante.

Loi sur l'équité salariale : une réforme exigée

Malgré les modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale en avril 2019, des problèmes de fond demeurent. La Loi ne permet toujours pas aux femmes d'obtenir des ajustements salariaux complets, de participer réellement à la réalisation de l'équité et de son maintien. C'est pourquoi la CSQ exige que la Loi fasse l'objet d'une réforme substantielle, et ce, dès maintenant. La Centrale compte d'ailleurs intenter un recours judiciaire visant à faire déclarer inconstitutionnelles certaines modifications apportées à la Loi.

Signez la pétition!

La CSQ n'est pas la seule à exiger que soit revue la Loi sur l'équité salariale. Plusieurs organisations syndicales et de la société civile ont joint leur voix afin de lancer une pétition réclamant sa révision. La pétition demande notamment au gouvernement :

- de verser aux personnes salariées tous les ajustements salariaux qui sont dus;
- de permettre aux personnes salariées de jouir d'un rôle décisionnel;
- d'outiller la CNESST afin qu'elle dispose de l'information nécessaire et complète, des ressources humaines et financières suffisantes pour qu'elle puisse appliquer la Loi de manière conforme.

Pour joindre votre voix au mouvement, signez la pétition sur le site equite.lacsq.org avant le 25 février 2020.

Une campagne vidéo, qui aborde de front la question de l'équité salariale, est également en cours sur les réseaux sociaux.

Soyez nombreux à prendre part à l'opération afin que le gouvernement du Québec corrige les inégalités salariales qui subsistent.

Demande de congé sans traitement

Selon notre entente locale à l'article 5-15.00, la commission **accorde** sur demande un congé sans traitement d'une année qui peut être renouvelé. Elle **peut** aussi accorder un congé sans traitement pour une partie de tâche. La demande doit cependant être faite par écrit avant le 1^{er} avril ou au moment de l'affectation. La

commission **peut** également accorder un congé sans traitement à une enseignante ou un enseignant qui en fait la demande au moins quinze jours avant la date projetée de son départ.

Stéphane Côté, conseiller technique

Calendrier des activités

	Février		Mars
12 et 13	• Conseil général des négociations à Saint-Hyacinthe	25 et 26	• Réseau des jeunes à Saint-Hyacinthe
18	• Rencontre comité EHDAA	25 au 27	• Conseil général
19 au 21	• Conseil fédéral à Québec	30	• Conseil d'administration
25	• Rencontre CRT		